

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 25 janvier 2022

LES BARS : ENCORE LES LAISSÉS-POUR-COMPTE DU GOUVERNEMENT LEGAULT

En réaction à la conférence de presse du gouvernement Legault d'aujourd'hui, le 25 janvier 2022, l'Union des Tenanciers de Bars du Québec («UTBQ») et la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec («CPBBTQ») n'ont eu d'autre choix que de s'adresser une fois de plus au Premier ministre du Québec et au Ministre de la Santé et des services sociaux, tel qu'il appert d'une copie de ladite correspondance ci-jointe.

L'UTBQ et la CPBBTQ sont profondément déçus que les propriétaires de bars sont encore une fois les laissés-pour-compte de leur industrie : aucun assouplissement n'a été annoncé à leur égard, alors que les restaurants et les salles de spectacles pourront reprendre leurs activités respectivement les 31 janvier et 7 février 2022, réouverture justifiée, dit-on, par des considérations de santé mentale.

Or, les bars répondent, eux-aussi, à des considérations du même ordre : soit socialiser et se divertir, mais on les classe quoi qu'il en soit et sans explication dans une catégorie à part, alors que les mêmes mesures sanitaires que celles applicables dans les restaurants peuvent y être transposées.

Ainsi et considérant que le pire de la vague Omicron est passé, la CPBBTQ et l'UTBQ réclament une réouverture des bars dès le 11 février 2022, la seule date qui leur permettra de reprendre leurs activités à temps pour bénéficier des retombées économiques découlant du Superbowl et de la Saint-Valentin, lesquels constituent les seuls événements lucratifs en cette sombre période de début d'année, toujours difficile pour l'industrie.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.